



Jean Paul Choun Nyat a été licencié et spolié de ses droits par le patron d'Équinoxe, Séverin Tchouankeu, pour avoir fait son travail, apprend 237actu.com.

Le journaliste Jean Paul Choun Nyat a été licencié suite à la diffusion d'un documentaire de 13 minutes sur Samuel Eto'o, alors candidat à la présidence de la Fecafoot, dans la rubrique "Chemin de Can" du journal de 20 heures d'Équinoxe en décembre 2021.

Cette information a été révélée dans les conclusions déposées par les avocats du journaliste au Tribunal de Grande Instance du Wouri, dont nos confrères de la plateforme « Le Quatrième Pouvoir » ont pu obtenir une copie.

Selon ces conclusions, la victoire de Samuel Eto'o à la présidence de la Fecafoot a déclenché les problèmes et les souffrances de ce grand reporter sportif. Jean Paul Choun Nyat a été suspendu d'antenne, exclu de la rédaction et placé dans une "cellule" insalubre au sein de l'entreprise, ce qui a eu un impact sur sa santé, provoquant des douleurs pulmonaires et oculaires aiguës. Des photos de cette "cellule" ont été obtenues par « Le Quatrième Pouvoir », qui était tenue par Monsieur Biamou Djeuya Théophile, Directeur d'Exploitation de la chaîne bleue et frère cadet de Séverin Tchouankeu.

Cette suspension d'antenne, croit savoir toujours « Le Quatrième Pouvoir », a privé Jean Paul

Choun Nyat de la couverture médiatique de la CAN 2021 au Cameroun et de la Coupe du Monde 2022 au Qatar, dans le but de le pousser à la démission. Malgré les tentatives de harcèlement psychologique, le journaliste n'a pas fléchi. Il affirme avoir subi des menaces de mort voilées et a déposé une plainte contre Biamou Théophile pour ces agressions verbales répétées, ainsi que pour la confiscation de son dossier médical.

Jean Paul Choun Nyat a passé 12 mois dans cette "cellule" aux côtés de ses collègues Michel Ngatchou et Brice Donald Kamgang. Malgré les impayés, il a continué à percevoir son salaire. Les patrons d'Équinoxe, dépités par sa détermination, ont fabriqué des motifs d'absences répétées et d'attitudes de méfiance et de défiance envers la hiérarchie pour justifier son licenciement, sans apporter la moindre preuve de ces allégations.

Dans ses conclusions, Jean Paul Choun Nyat déclare avoir été licencié sans le paiement de ses droits pour ses 16 années de service au sein de la Société Africaine de Sons et Images (Radio Équinoxe Télévision). Il confie n'avoir jamais reçu d'avertissement, de rappel à l'ordre, de blâme ou de mise à pied durant toutes ces années. Le journaliste aujourd'hui en service au groupe Balafon, réclame